

**Rapport de la commission immobilière au Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
sur le préavis no 2 du 29 janvier 2007 concernant la démolition de la
baraque de l'ex-PMU dans le périmètre de l'Hippodrome.**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville le 15 février 2007.

Elle était composée de Madame Soufia Fekih, Messieurs Thierry Vuagniaux, Jean-Marc Pernet, Michel Werkle, Alain Willommet, Olivier Maibach, Jean-Marc Cousin, Vassilis Venizelos, et Jean-David Chapuis, président et rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal et François Armada, URBAT, que nous remercions. Ils nous ont apporté toutes les informations complémentaires nécessaires.

La bâtisse n'est plus entretenue depuis de nombreuses années. Pour la commune, elle n'est plus d'aucune utilité, et son élimination permettrait d'améliorer l'entrée du comptoir.

Coût estimé de la démolition: env. fr. 10'000.-

Le démontage sera exécuté par les organisateurs du Comptoir du Nord-Vaudois 2007 pour autant qu'ils aient l'autorisation, quelques jours avant l'ouverture de celui-ci. Dans ce cas, les frais de démolition seraient assurés par la SIC.

La commission souhaite:

1. Que si une société sportive récupère la bâtisse: les responsables du Comptoir et la Municipalité veilleront à ce qu'elle soit utilisée dans un lieu adéquat et que son stockage ne se fasse pas dans un coin de la ville d'Yverdon-les-Bains ou de la région.
2. que les matériaux soient recyclés selon les normes comme le consortium l'a proposé.

Au vu de ce qui précède, la commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter l'article unique tel que présenté par la Municipalité.

Jean-David Chapuis